Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Publié le
ID : 074-257402644-20220309-2022_03_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 09 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-03-06

-

Modification du périmètre du territoire du SCoT du bassin annécien

Demande de Rumilly Terre de Savoie de disposer de deux sièges au Bureau du SCoT

Le neuf mars deux mille vingt-deux, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le 24 février 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie de Poisy, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »
Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Frédérique LARDET et Nora SEGAUD-LABIDI – MM. Éric BARITHEL, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL, Bruno LYONNAZ et Christian LEPINARD
Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme. Virginie SERAIN et Ségolène GUICHARD – MM. Jean-Claude MARTIN, François ASTORG, Antoine GRANGE, Olivier WEILAND, Jean-François GIMBERT, Henri CHAUMONTET, Marcel GIANNOTY, David DUPASSIEUX
Procurations : Mme Virginie SERAIN donne procuration à M. Pierre AGERON
Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Cécile BOLY – MM. Michel PONTAIS et Dominique DUBONNET

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES
Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Jacqueline CECCON et Sylvie LE ROUX – MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS
Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. François DAVIET
Procurations : /
Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY
Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Philippe CHAPPET et Sébastien SCHERMA
Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Jeannie TREMBLAY-GUETTET – MM. Jacques DALEX et Marc PAGET
Procurations :
Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Marc BRACHET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
Délégués titulaires présents : MM. Cédric DECHOSAL, Gérard LACROIX et Xavier BRAND
Délégués titulaires absents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL
Procurations : /
Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

Était également présente à la séance, sans voix délibérative :
- Mme Claire RIGAL suppléante de M. Christian LEPINARD

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Publié le
ID : 074-257402644-20220309-2022_03_06-DE

Secrétaire de séance : M. AGERON

****

➢ Modification du périmètre du territoire du SCoT :

Dans le cadre des réflexions relatives à l'élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien à la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, des dispositions suivantes :

I. Position de Rumilly Terre de Savoie :

Par courrier en date du 17 février 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) a informé le Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien qu'à la suite d'une séance privée du Conseil Communautaire de la CCRTS, s'étant tenue le 07 février 2022, une séance publique de cet organe délibérant se tiendra le 21 mars 2022. A l'ordre du jour de cette séance, figurera la procédure « *[…] d'adhésion au syndicat mixte du SCoT du Bassin Annecien […]* ».

II. Demande de Rumilly Terre de Savoie de disposer de deux sièges au Bureau du SCOT du Bassin Annécien :

En terme de gouvernance, au cours de la réunion du Bureau du SCoT du 21 octobre 2021, dans le cadre d'un élargissement du périmètre du SCoT du Bassin Annécien à la CCRTS, il avait été acté d'accorder à cette Intercommunalité - 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants au Comité Syndical et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Bureau. Le courrier de Monsieur le Président de la CCRTS fait état d'un accord de cette Intercommunalité pour la gouvernance proposée au sein du Comité Syndical. En revanche, la CCRTS souhaiterait disposer de 2 sièges au sein du Bureau.

Monsieur le Président du SCoT du Bassin Annécien informe les membres du Comité Syndical que, le 02 mars 2022, les membres du Bureau du SCoT ont, à l'unanimité, donné leur accord pour que la CCRTS puisse disposer de deux sièges de délégués titulaires et de deux sièges de délégués suppléants au sein du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien lors de l'élargissement du périmètre.

Au vu de ce qui précède, il appartient au Comité Syndical du SCoT du Bassin Annécien de se prononcer sur la demande de la CCRTS.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, et aucune observation n'étant soulevée,

LE COMITÉ SYNDICAL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **DECIDE, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** d'accepter que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie puisse disposer de 2 sièges de délégués titulaires et 2 sièges de délégués suppléants au Bureau du SCoT du Bassin Annécien lorsque l'élargissement du périmètre interviendra.
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 35

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Publié le
ID : 074-257402644-20220309-2022_03_06-DE

Nombre de membres présents : 22
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Poisy, le 09 mars 2022.

SYNDICAT MIXTE SCOT BASSIN ANNECIEN ★ 74 ★

Le Président

Antoine de MENTHON

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché le……
Pour copie conforme,
Certifié exécutoire,
A Annecy le